



Collombey-Muraz, le 7 décembre 2017

Organisation de la Municipalité durant l'absence de son Président

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire du 7 décembre 2017, a traité de la déferlante médiatique qui s'est abattue sur le Président de la Municipalité et a pris acte de la situation, tout en la déplorant.

Dans ce contexte particulier, l'Exécutif communal a réglé les questions organisationnelles liées à l'incapacité de travail de M. Yannick Buttet, attestée médicalement depuis le 4 décembre 2017.

D'une manière générale, comme le prévoit l'article 43 de la loi sur les Communes, le remplacement de M. Yannick Buttet est assuré formellement par le Vice-Président, M. Olivier Turin.

Pour le reste, conformément à leurs responsabilités d'élus, tous les Conseillers municipaux continuent, de manière absolument solidaire, à remplir leurs tâches respectives avec engagement, tout en soutenant le Vice-Président dans ses attributions *ad interim*.

Ensemble, ils ont à cœur de faire en sorte que les citoyennes et citoyens de la Commune de Collombey-Muraz ne pâtissent en rien de cette situation.

La Municipalité transmet ses complets messages de soutien à M. Yannick Buttet et à ses proches et se réjouit d'ores et déjà du retour de son Président.

Le Conseil municipal

Contact : Monsieur Olivier Turin, Vice-Président, 079/309.35.58